



PARAGUAY



D 2216 • Py2
16-30 avril 1998

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

Terre
Réforme agraire
Paysans
Propriétaires terriens
Latifundia
Indiens

LA RÉFORME AGRAIRE EST POSSIBLE

La réforme agraire est une question cruciale, perpétuellement débattue et toujours retardée dans de nombreux pays d'Amérique latine. Tel est, entre autres, le cas du Paraguay où l'on retrouve l'immense majorité des terres entre les mains d'une petite minorité de grands propriétaires et la minorité des terres entre les mains d'une immense majorité de petits exploitants. La situation tend aussi à se compliquer en raison de conflits entre petits

exploitants d'origine indienne et d'autres paysans. La réforme agraire est techniquement possible. Financièrement, elle est tout à fait réalisable. Socialement, elle est plus que souhaitable. C'est une fois de plus le pouvoir politique, pris au piège des privilèges en place, qui est défaillant. Les articles ci-dessous sont parus dans Acción aux dates indiquées à la fin de chaque texte (Asunción, Paraguay).

**Une réforme
techniquement
possible,
politiquement
nécessaire**

Les gouvernements qui dirigeront le Paraguay n'ont pas vraiment le choix s'ils veulent apporter une contribution au développement national : il leur faudra se poser le problème de la nécessité d'une réforme agraire réali-

sée en bonne et due forme. S'agissant d'un pays dont la production de base est éminemment agricole, son développement repose inévitablement sur la capacité qu'auront politiques, techniciens et administrateurs à rendre possible ce qui est une nécessité. Toute réforme agraire s'appuie sur trois composantes principales et se réalise dans un vaste contexte, national et international. La première de ces trois composantes est la disponibilité de la terre, laquelle existe et en abondance : 15% seulement de la quantité de terre aujourd'hui entre les mains des grands propriétaires seraient suffisants pour satisfaire la demande actuelle et prévoir les nécessités de la prochaine décennie. Cette possibilité est, de toute

évidence, soumise à une décision politique.

Le deuxième élément concerne l'infrastructure de base, sociale et de production, dont il faut pourvoir les colons que l'on installera et les communautés paysannes. Aucun groupe social ne pourra se développer, ni économiquement ni socialement, s'il ne dispose pas de routes, d'électricité, d'eau potable, de télécommunications, de structures pour la santé et l'éducation, de silos et d'usines de traitement pour la production agricole. Une étude récente réalisée par la FAO estime que 250 millions de dollars suffiraient pour satisfaire à ces nécessités dans le cas de 50 000 familles installées, soit le cinquième de notre

SOMMAIRE

> **PARAGUAY : La réforme agraire est possible (1-4)**

> **PARAGUAY : Ordination sacerdotale dans une décharge municipale (9-10)**

> **VENEZUELA : Une communauté se bat pour son école (5-7)**

dette extérieure actuelle.

Le troisième élément est d'ordre financier, il porte sur la nécessité d'apporter aux familles installées, un appui en crédits pendant les étapes initiales d'habilitation et d'aménagement des installations. Selon l'étude citée ci-dessus il suffit de 250 millions de dollars pour un nombre identique de familles. Somme réellement minime si l'on considère que chaque famille installée est créatrice de trois postes de travail de manière directe et de deux autres indirectement.

Les coûts de la terre et du crédit sont récupérables. On peut envisager une récupération par l'État de cet investissement dans des délais raisonnables (7 à 10 ans). Le but est ici de démontrer que la réforme agraire est économiquement et techniquement possible. Elle n'est impossible - pour l'instant - que politiquement.

Les éléments du contexte ont également la plus grande importance. Au niveau national, il est nécessaire que le produit de l'activité économique rurale ait un marché. Toute réforme agraire n'est soutenable économiquement que s'il existe à la base la capacité de réduire la production pour éviter des excédents. S'il n'y a pas de marché et s'il n'y a pas des prix de vente supérieurs aux prix de revient, il n'existe aucune réforme possible de la production. Au niveau international, l'augmentation de la demande en produits de qualité à bas prix est un défi propre à rendre compétitive la production agricole. Les espaces d'intégration régionale et d'intégration au commerce mondial réclament une plus grande - beaucoup plus grande - compétitivité que celle à laquelle peuvent aujourd'hui aspirer les agriculteurs. Cette tâche est techniquement plus difficile que la précédente mais elle reste dans les limites du possible.

Le développement d'un pays qui a, comme le Paraguay, une riche tradition dans le domaine de la culture et de la production, mérite bien l'effort de construction d'utopies possibles à propos de ce qui est une nécessité : la réforme agraire.

Éditorial

Acción, novembre 1997

Quel est le coût d'une réforme agraire et combien peut- elle rapporter ?

La réforme agraire est nécessaire pour des raisons morales et éthiques ; il existe des raisons légales pour réaliser la réforme agraire ; elle relève aussi du bon sens lui-même, devant le fait qu'il y a une grande quantité de terres non utilisées et des gens qui n'ont pas de

structures et enfin la livraison aux bénéficiaires. Selon les calculs réalisés à l'IBR [Institut de bien-être rural], le coût approximatif à l'hectare serait de 500 dollars, somme qui comporte l'achat de la terre - et en cas d'expropriation la procédure de mise à disposition de la terre dans le cadre de la réforme agraire -, et qui permet d'établir les conditions d'un développement durable. On a donc besoin d'un investissement de 5 000 dollars pour une unité familiale de 10 hectares. En attribuant 100 millions de dollars par an à l'achat ou aux frais d'expropriation de terres on parvient à doter 20 000 familles. Rappelons que pour créer un poste de travail dans l'industrie on a besoin d'un investissement de base de 10 à 12 000 dollars.

La structure de la répartition des terres se caractérise par la concentration de la superficie totale entre les mains d'une minorité de propriétaires.

83 % des exploitations - soit 255 000 - disposent de moins de 20 hectares et recouvrent à peine 6 % de la superficie totale ; 15 %, soit environ 46 000, ont entre 20 et 50 hectares et couvrent 12 % de la superficie indiquée ; et finalement 82 % de la superficie est entre les mains de seulement 5 000 propriétaires, soit à peine 2 % des exploitations.

terre et veulent se consacrer à l'agriculture. Mais à toutes ces raisons je voudrais en ajouter une : en termes économiques, la réforme agraire est viable dans notre pays. La question de la réforme agraire a souvent été posée sous un angle humanitaire et éthique, et cela est bien. Cependant il existe aussi des impératifs économiques qui la justifient.

5 000 dollars seulement par famille

Combien coûte en termes économiques la mise en route de la réforme agraire ? Et quels sont les bénéfices que celle-ci peut engendrer ? Quel serait son coût ? La réforme agraire se décompose en plusieurs étapes : on commence par la procédure d'affectation de la terre, suit la division en parcelles, puis la mise en place d'infra-

On peut calculer autrement : sur des terres de qualité moindre et en se montrant réaliste, le coût peut être de 250 dollars à l'hectare. Avec une superficie de 20 hectares par lot on a besoin de 400 000 hectares par an pour doter 20 000 agriculteurs. Le coût annuel serait également de 100 millions de dollars. En cinq ans - ce qui représente un délai raisonnable - la réforme agraire atteindrait un coût total de 500 millions de dollars et aurait un impact positif pour toutes les classes de la société. Cette même somme de 500 millions de dollars est celle qu'il a fallu investir lors de la précédente crise pour éviter l'effondrement du système financier, suite à des manigances incompétentes et dommageables, or cette mesure n'a pas été un facteur générateur d'emplois nouveaux.

100 000 producteurs nouveaux

Ces calculs peuvent être considérés comme trop optimistes, cet optimisme est cependant crédible car il s'appuie sur des calculs de faisabilité. En distribuant un million d'hectares on doterait 100 000 producteurs, ce qui représente 100 000 nouveaux postes de travail. On sait par ailleurs que l'agriculture est le secteur qui crée le plus d'emplois de manière indirecte, en fournissant du travail à d'autres secteurs. C'est ce que l'on peut espérer si le facteur de production (la terre) accomplit une fonction sociale.

Malgré tous les arguments de mise en question des installations de colons, en l'état actuel des choses, on sait que la production agricole obtenue est satisfaisante en quantité, même si on commence avec des surfaces cultivées relativement petites.

Quelle est, en réalité, la demande actuelle en terre ? Il existe des estimations variées. Selon certains économistes et la pastorale sociale de l'Église il y aurait plus de cent mille demandeurs. C'est un chiffre très élevé. Sans doute ne peut-on les satisfaire tous, mais si l'on donne satisfaction à une cinquantaine de mille parmi les plus nécessaires, on satisfait du même coup la grande majorité des paysans sans terre, qui à juste titre réclament un endroit où vivre et travailler.

Beaucoup de terre à peu de propriétaires

Si la demande en terre est telle, où trouver des terres utilisables en quantité suffisante ? Cette quantité de terres, utilisables du fait de leur qualité et de leur situation, existe-t-elle dans le pays ? Observons la carte. Actuellement nous utilisons seulement quelque deux millions d'hectares pour l'agriculture. Et le Paraguay dispose de 7 500 000 hectares de terre de deuxième qualité qui peuvent être mises en culture en investissant très peu, ainsi que de 1 000 000 d'hectares de terre de première qualité. Étant donné les ressources dont dispose le pays pour mener la réforme agraire il n'est pas pour l'instant nécessaire de s'en prendre radicalement aux grands propriétaires pour mettre en place une

Le défi de la réforme agraire

Un système agricole caractérisé par l'appropriation induite et par la concentration de la terre en latifundia représente un grave obstacle au développement économique et social d'un pays. Le manque de croissance de la production agricole et de l'emploi est un effet à court terme. En revanche, à long terme, il entraîne la pauvreté et le gaspillage qui tendent à se perpétuer et à s'aggraver.

Face à cette réalité, une réforme de l'agriculture garantissant une répartition différente de la terre, constitue un important objectif (...)

Souvent révélatrice de situations intolérables et préjudiciables sur le plan moral, l'occupation des terres est un signal d'alarme qui requiert la mise en œuvre, au niveau social et politique, de solutions efficaces et équitables. Ce sont les gouvernements surtout qui sont ici mis en cause, dans leur volonté et leur détermination à trouver des solutions urgentes. Les délais et retards apportés à la réforme agraire enlèvent toute crédibilité à leurs actions de dénonciation et de répression de l'occupation des terres.

Extraits du § 42 du document du Conseil pontifical Justice et paix :

Pour une meilleure de la terre

Texte rendu public le 13 janvier 1998

distribution plus juste de la terre puisqu'il existe encore de grandes étendues non productives. Après tout ce qui vient d'être indiqué, il apparaît facile de démontrer que les moyens d'une réforme agraire existent si on s'y attaque avec sérieux.

La disponibilité en terres pour une réforme agraire existe dans le pays. Ce qui manque, c'est une mesure qui ait un impact dans les cinq années à venir, c'est que l'on fasse l'investissement annuel nécessaire pour répartir la terre entre vingt mille paysans par an. Ce que l'on peut et doit discuter, c'est la procédure d'affectation : expropriation ou achat de terres. Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse de zones conflictuelles ou non, il est nécessaire de disposer de moyens réels : des moyens économiques et des lois qui, à travers le Parlement, peuvent faciliter ou rendre difficile le processus, qui peuvent augmenter ou diminuer le coût de la procédure de réforme agraire.

Pour conclure nous disons que, en termes économiques, la réforme agraire est justifiée et qu'elle est viable. Certes, elle nécessite un investissement qui n'est pas à fonds perdus mais qui apporte des bénéfices élevés en termes de production et de bien-être

social. La demande peut être couverte avec une offre en terres appropriées à un processus de réforme agraire ; j'irai jusqu'à dire qu'étant donné l'ampleur de la disponibilité en terres dans notre pays un processus de réforme agraire est viable sans affecter radicalement les propriétaires de terres en général, à l'exception des grands propriétaires et des latifundistes. Ceux-ci occupent une importante superficie potentiellement agricole mais actuellement vouée au pâturage. La réforme agraire au Paraguay, menée avec un peu de bon sens, ne devrait pas conduire à une opposition radicale de la part de certains propriétaires, ce qui provoquerait d'autres mouvements radicaux de la part des demandeurs de terres.

Dans l'état actuel des choses, une réforme agraire bien conduite pourrait générer des bénéfices économiques notables ; les propriétaires verraient leurs investissements consolidés et les sans-terre qui demandent des terres en obtiendraient. Les moyens producteurs en seraient les grands bénéficiaires.

Carlos Ortiz

Acción, novembre 1997

Des terres indigènes envahies par les paysans

Il y a des cas où la possession des terres par les communautés indigènes n'est pas reconnue des paysans qui les ont systématiquement envahies, d'abord pour faire le commerce du bois, ensuite pour tenter une occupation *de facto*, tout en recherchant que des institutions telles que l'IBR légalisent leur installation.

La terre indigène est divisée en lots et répartie en petites parcelles, créant ainsi des frontières intérieures. Un des procédés pour l'obtenir est de se faire l'ami d'indigènes mécontents et de les faire s'affronter entre eux. La lutte pour le pouvoir est attisée à l'intérieur des communautés.

Ainsi s'opère l'invasion des terres que les indigènes reconnaissent comme les leurs. Il s'ensuit, le plus souvent, que les indigènes se replient en se dispersant dans quelques lieux plus sûrs, ce qui, en retour, entraîne peu à peu la perte de leurs possessions et de leurs forêts. Les ressources naturelles, les forêts, les réserves végétales et animales sont une des principales sources d'attrait des terres indigènes. Les indigènes et les organisations qui les appuient ne parviennent pas à empêcher la déprédation de la richesse forestière des communautés indigènes. Les actions judiciaires telles que les expulsions, les détentions d'indigènes et de paysans tentent d'arrêter en partie la détérioration et la commercialisation des ressources naturelles.

Bien que l'on ne puisse pas donner une réponse définitive expliquant les comportements des paysans à l'égard des indigènes, nous cherchons

quelques pistes pour comprendre la nature de la relation indigènes-paysans. Les peuples indigènes ont refusé de s'intégrer dans ce que l'on appelle la société nationale, en dépit des efforts séculaires de l'État, des gouvernements et de leur voisinage. On trouve dans la pensée paysanne une idéologie qui, depuis la conquête, a accepté la propriété privée de type colonial et cela perdure fortement.

La population paysanne métisse, alors même qu'elle peut avoir des racines indigènes proches dans le temps, ne s'est pas identifiée à la pensée et à l'être indigènes.

Les faits suivants manifestent une telle situation : la communauté paysanne méconnaît la culture indigène, elle dis-

pose habituellement d'une information inexacte, elle ignore et refuse les droits spécifiques que les peuples indigènes ont sur la terre parce qu'ils en sont les possesseurs originaires. Elle ne comprend pas les droits des peuples indigènes à l'autogestion. Elle a une difficulté considérable à respecter les droits indigènes consacrés dans la Constitution de 1992 et la loi 904/81.

*Serafina de Álvarez
Acción, décembre 1997*

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

Le respect des droits des peuples indigènes.

En raison des liens très étroits existant entre la terre et les modèles de cultures, de développement et de spiritualité de ces peuples [indigènes], la réforme agraire représente une composante déterminante de l'ensemble d'actions que les gouvernants doivent mettre en œuvre, de manière systématique et coordonnée, pour protéger les droits de ces peuples et pour garantir le respect de leur intégrité.

La réforme agraire doit aider à trouver les moyens d'affronter, sous une forme équitable et rationnelle, le problème de la restitution aux peuples indigènes des terres qu'ils occupaient traditionnellement, surtout de celles qui leur ont été soustraites, même à des époques récentes, par différentes formes de violence et de discrimination. Dans ce cas, la réforme agraire doit définir les critères servant à reconnaître quelles étaient les terres qu'ils occupaient, et comment les intégrer dans l'usage de ces terres en garantissant une protection de leurs droits de propriété et de possession.

La réforme doit leur fournir, en plus de la possibilité d'accéder aux services de production et aux services sociaux, les moyens nécessaires pour favoriser le développement de leurs terres et pour bénéficier d'un traitement équivalent à celui qui est accordé aux autres secteurs de la population.

En résumé, la réforme agraire doit aider les communautés indigènes à protéger et à reconstituer les ressources naturelles, ainsi que les écosystèmes dont dépendent leur survie et leur bien-être, à conserver et à développer leur identité, leur culture et leurs intérêts, à soutenir leur aspiration à la justice sociale et à garantir un environnement permettant une participation active à la vie sociale, économique et politique du pays.

Document du Conseil pontifical Justice et paix :
Pour une meilleure répartition de la terre, op.cit., § 55

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18